

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****3EME Réunion de 2016****Séance du 22 juin 2016**CD20160622\_9  
id. 2591

*Le vingt deux juin deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.*

*Présents :*

*M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme M. BAULU, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL*

*Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :*

*Mme B. BAREGES, M. J-M. BAYLET*

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CRC :  
PRÉSENTATION DES ACTIONS MISES EN OEUVRE**

L'article L243-7 du code des juridictions financières prévoit, depuis la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107 dite loi NOTRe, que :

*« Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'exécutif de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à*

*fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L. 143-10-1. »*

Au terme de son contrôle, qui a porté sur les exercices 2006 et suivants, la Chambre régionale des comptes (C.R.C.) a rendu son rapport d'observations définitives qui a été présenté à l'Assemblée lors de la DM1 de 2015, et formule les recommandations suivantes :

### **En matière de fiabilité des comptes**

1- fiabiliser l'inventaire, tant en termes de présentation que de mode de comptabilisation des amortissements, notamment s'agissant des antérieurs ;

### **Sur la situation financière**

2- veiller à contenir le dynamisme des charges de gestion et à poursuivre l'effort de désendettement, afin de préserver une capacité d'autofinancement suffisante ;

### **Sur la gestion du personnel départemental**

3- d'appliquer strictement les textes relatifs à la durée annuelle du temps de travail ;

4- poursuivre une réflexion sur les mesures organisationnelles susceptibles de réduire le coût lié aux remplacements ;

5- se conformer au texte statutaire sur les avancements d'échelon ;

6- reprendre l'ensemble du régime indemnitaire applicable dans une délibération cadre ;

7- renforcer le rôle de l'assemblée départementale dans la fixation de l'enveloppe annuelle des primes ;

### **Sur le dispositif RSA**

8- veiller à rendre la contractualisation systématique avec les bénéficiaires du RSA ;

9- se doter d'indicateurs automatisés et globaux, permettant de connaître la typologie des profils des bénéficiaires, par territoire et à l'échelle du Département, afin d'orienter en conséquence le contenu du PDI ;

10- engager une réflexion sur le principe et sur les modalités d'une évaluation de nature qualitative du PDI ;

11- rechercher la mise en place d'une interface avec le logiciel DUDE de pôle emploi ;

12- favoriser l'élaboration du pacte territorial pour l'insertion (PTI) dans les meilleurs délais pour y développer notamment des évaluations communes de dispositifs partagés ;

### **Sur l'organisation de la commande publique**

13- poursuivre la réorganisation en interne de la commande publique ;

14- entamer une réflexion d'ensemble, en concertation avec tous les services acheteurs du Département, sur l'évolution du guide de la commande publique.

En réponse à ces différentes recommandations, Monsieur le Président présente ci-après les actions entreprises par notre collectivité.

### **I - Fiabilité des comptes – la tenue de l'inventaire**

Selon l'instruction budgétaire M52, le suivi du patrimoine départemental incombe de manière conjointe à l'ordonnateur et au comptable; le premier tient l'inventaire qui recense et identifie les biens, le second les enregistre à l'état de l'actif.

Dans son rapport d'observations définitives, la Chambre Régionale des Comptes a mis en évidence des discordances entre l'inventaire du Département et l'état de l'actif tenu par la Paierie Départementale.

Ces différences provenaient du pointage qui était réalisé uniquement sur les entrées et sorties de l'exercice concerné, mais ne reprenait pas les variations enregistrées sur les biens depuis 2004.

Le Département a bien pris note de la nécessité d'optimiser la gestion de son patrimoine et a procédé dès 2014 à la mise en concordance manuelle de l'inventaire et de l'état de l'actif. Depuis 2015, dans le cadre de la fiabilisation des comptes, suite à la signature avec la DDFIP de la convention des services comptable et financier, le contrôle effectué de manière exhaustive par le Département et la Paierie Départementale permet de s'assurer de cet ajustement, à la clôture de chaque exercice.

Cette amélioration sera pérennisée avec la prochaine acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des immobilisations.

## II- Sur la situation financière

### 2°1 Contenir le dynamisme des dépenses de gestion

Lors de son contrôle, la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C) a observé que pour la période 2006-2012, les charges de gestion avaient connu un rythme de progression moyen de 6,19 % par an.

Pour la période 2013-2016, on constate que le rythme d'augmentation tend à ralentir. En effet, l'évolution moyenne de cette période est de **2,24%** :

En K€	2012	2013	2014	2015	BP 2016 (hors dép. imprévues)	%	% évol. annuelle
Dépenses de gestion	235 490	244 159	249 911	256 211	256 643	8,98%	2,24%

#### a) Les dépenses d'aide sociale :

Comme pour tous les départements, la charge des dépenses d'aide sociale, frais de personnel et frais de structure inclus, est importante et représente, chaque année, **66% des charges de gestion** sur la période 2012 à 2016.

En K€	2012	2013	2014	2015	BP 2016
Dépenses d'aide sociale	155 327	160 693	164 367	169 131	170 868
Evolution		3,46%	2,29%	2,90%	1,03%

La C.R.C avait relevé une évolution dynamique des dépenses **RSA** lors de son contrôle.

Avec un nombre d'allocataires toujours en progression, le Département ne peut que constater l'impact financier du RSA dont il n'a pas la maîtrise de son **évolution**. Toutefois, les contrôles opérés auprès des allocataires ont été renforcés, et ont eu un impact budgétaire visible dès le dernier trimestre 2015, qui se confirme sur les premiers mois de 2016 : les charges mensuelles d'avril sont en baisse de 5% par rapport à celles de décembre 2015. Aussi le budget primitif ne prévoit qu'une augmentation de 0,5% sur l'année, contre une moyenne de plus de 6% auparavant.

En K€	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	BP 2016
RMI/ RSA	24 403	24 636	28 617	31 594	32 683	33 552	37 376	39 616	41 831	42 050
Evolution		0,95%	16%	10,4%	3,45%	2,66%	11,40%	5,99%	5,59%	0,5%

Concernant l'APA, la C.R.C. avait noté une stabilisation sur la période 2007-2012 étudiée. Depuis 2013, cette stabilisation s'est transformée en **diminution**.

En K€	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	BP 2016
	26 987	28 637	29 735	29 758	30 277	30 276	29 696	29 541	28 874	29 212
Evolution		6%	3,8%	-	1,7%	-	-1,91%	-0,52%	-2,26%	1,17%

Enfin, la C.R.C avait mesuré l'évolution de la fonction 51 "**famille et enfance**", fonction qui comprend, pour une part importante, les dépenses liées aux **assistants familiaux**. C'est cette dernière charge qui évolue de façon notable au sein du montant global. Néanmoins, une réflexion est menée pour concilier au mieux la maîtrise des coûts et la qualité de l'accueil de ces enfants.

En K€	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	BP 2016
	18 562	20 520	21 186	22 566	23 753	26 381	27 997	30 050	30 494	31 390
Evolution		10,5%	3,2%	6,5%	5,3%	11%	6,12%	7,33%	1,48%	2,94%
Dont assistants familiaux	5 677	6 017	6 486	7 059	7 608	9 066	10 052	10 779	11 619	12 273
Evolution		5,99%	7,79%	8,83%	7,78%	19,16%	10,88%	7,23%	7,79%	5,63%

b) Les dépenses de personnel (Chapitre 012) :

Sur la période 2006-2013 étudiée par la C.R.C, celle-ci constate que le Département se situe dans la fourchette basse des départements de Midi-Pyrénées et que les charges de personnel sont près de 10% inférieures à la moyenne de la strate en 2012. Elle souligne également le poids des assistants familiaux dans l'évolution des charges de personnel dont l'augmentation des effectifs est liée à la progression du nombre d'enfants placés.

A compter de 2014, on constate un **ralentissement** des dépenses de personnel. Hors assistants familiaux, l'évolution 2013-2016 se situe à **1,74% par an**.

En K€	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	BP 2016
Personnel	30 871	36 753	44 928	47 504	50 719	52 262	54 609	57 693	59 437	60 999	62 404
Evolution		19%	22%	5,7%	6,8%	3%	4,5%	5,6%	3,02%	2,63%	2,3%
Evolution hors ass.familiaux	25 842	31 076	38 911	41 018	43 660	44 654	45 543	47 641	48 658	49 380	50 131
Evolution		20,25%	25,21%	5,41%	6,44%	2,27%	1,99%	4,6%	2,13%	1,48%	1,52%

c) Les charges à caractère général (Chapitre 011) :

La C.R.C. notait que la croissance pour 2012 et 2013 de ce poste se situait à 4% par an.

En K€	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	BP 2016
011	23 621	25 348	26 794	28 148	27 571	27 117	28 265	29 477	28 916	28 422	27 700
Evolution							4%	4%	-1,9%	-1,7%	-2,54%

Depuis 2014, l'évolution des charges à caractère général est négative, le Département ayant mis en oeuvre plusieurs politiques permettant une réduction de ce poste de dépenses : renégociation des contrats d'énergie, politique d'acquisition de matériel roulant ou du parc informatique, maîtrise des fournitures, etc.

*2°2 La capacité d'autofinancement*

Dans son rapport, la C.R.C. soulignait une érosion de l'épargne brute entre 2012 (35,608 M€) et 2013 (25,041 M€), dernière année étudiée, de plus de 10 M€.

Entre 2013 et 2014, cette même épargne a cru de 9,6 M€ pour atteindre 34,67 M€, soit pratiquement son niveau le plus haut depuis 2006. En **2015**, et ce malgré la baisse de la DGF de plus de 3,2 M€, l'épargne brute s'est stabilisée à **32,75 M€**.

L'épargne nette a suivi la même tendance, passant de 13,29 M€ en 2013, à 21,49 M€ en 2014 et **18,97 M€ en 2015**.

*2°3 L'effort de désendettement*

La C.R.C notait que **fin 2013** l'encours s'établissait à **211,512 M€** après avoir décréu en 2013 de 1,751 M€ par rapport à 2012.

Le Département a continué à se désendetter depuis. Ainsi, **fin 2014**, l'encours atteignait **208,405 M€** et **fin 2015 : 207,628 M€**.

La **poursuite de l'effort de désendettement** a été affirmée lors du vote du **budget primitif 2016** avec une inscription d'emprunt maximum mobilisable de **13 M€** pour un remboursement en capital de **14,104 M€**, soit un désendettement de **1,104 M€ supplémentaire pour 2016**.

### **III - Sur la gestion du personnel départemental**

#### *3° Appliquer strictement les textes relatifs à la durée annuelle du temps de travail*

Des réunions de travail ont été engagées avec les organisations syndicales. Elles se poursuivront toute l'année.

Les objectifs à atteindre sont :

- arriver progressivement au temps de travail légal (1607 heures) pour l'ensemble des personnels ;
- simplifier l'organisation du temps de travail, afin de limiter le nombre de dispositifs hétérogènes et améliorer la fiabilité du système.

Un rapport sera présenté au Comité Technique de fin d'année, afin de permettre à l'Assemblée Départementale de délibérer sur la nouvelle organisation en 2017.

#### *4° Poursuivre une réflexion sur les mesures organisationnelles susceptibles de réduire le coût lié aux remplacements*

Les règles de remplacement en cas d'absence temporaire d'un agent sont strictement limitées : les personnels médico-sociaux ne sont remplacés qu'au bout d'un mois, les personnels des collèges et du restaurant universitaire le sont au bout de 5 jours (le jour même pour les cuisiniers), les personnels d'entretien sont remplacés a minima. Les autres personnels ne sont pas remplacés (sauf congés de longue maladie, longue durée, congé parental).

Il paraît difficile d'aller au-delà sans diminuer la qualité du service public rendu.

Pour ce qui relève de la maîtrise des effectifs permanents, on peut souligner la mise en place d'une gestion plus fine, par poste et par direction, qui permet, à l'occasion d'une mobilité (retraite, mutation, mobilité interne), de réexaminer l'organisation du travail, l'évolution des missions et l'adéquation des besoins pour proposer le remplacement, ou au contraire le redéploiement des missions ou du poste sur d'autres fonctions. Les remplacements ne sont donc plus systématiques.

#### *5° Se conformer au texte statutaire sur les avancements d'échelon*

La suppression de l'avancement d'échelon à la durée minimale, dans le cadre du protocole PPCR, a permis, de fait, de répondre à cette recommandation.

*6° et 7° Reprendre l'ensemble du régime indemnitaire applicable dans une délibération cadre et renforcer le rôle de l'assemblée départementale dans la fixation de l'enveloppe annuelle des primes*

Il a été répondu à cette recommandation par délibération du 28 janvier 2015.

#### IV- Sur le dispositif du RSA

---

*8° Veiller à rendre la contractualisation systématique avec les bénéficiaires du RSA :*

Au 31 décembre 2015, 7 142 personnes étaient dénombrées dans le champ des droits et devoirs, dont 4 618 avec une orientation professionnelle, 257 avec une orientation socio-professionnelle, 1 768 avec une orientation sociale. 499 personnes n'ont pas de contrat . **Le taux de contractualisation est de 93%.**

*9° Se doter d'indicateurs automatisés et globaux, permettant de connaître la typologie des profils des bénéficiaires, par territoire et à l'échelle du Département, afin d'orienter en conséquence le contenu du PDI*

Le module insertion du logiciel GENESIS opérationnel depuis 2014 permet de connaître la typologie par tranches d'âge, par situation familiale, par niveau de formation, par ancienneté dans le dispositif. Ces données sont transmises annuellement à la DREES.

*10° Engager une réflexion sur le principe et les modalités d'une évaluation de nature qualitative du PDI*

Le service RSA-Insertion a mis en place depuis le courant de l'année 2015 un suivi des parcours de quelques personnes accompagnées ; les outils permettant de mesurer la progression d'une personne dans un parcours d'insertion sont donc en cours de construction. Dans le cadre de l'élaboration du prochain PDI 2016-2017, le suivi d'une cohorte significative d'allocataires sera mis en place afin d'analyser qualitativement les parcours, dans une perspective d'évaluation de l'accompagnement des allocataires et de l'offre d'insertion, au delà des résultats de sorties positives vers la formation ou l'emploi déjà mesurés.

Tous les éléments d'évaluation (champ professionnel et social) devront être capitalisés, articulés aux autres outils d'évaluation et mis en valeur dans le Pacte Territorial d'Insertion.

### *11° Rechercher la mise en place d'une interface avec le logiciel DUDE de pôle emploi*

Une expérimentation nationale encadrée par une convention nationale ADF/Pôle Emploi/ sociétés informatiques est en cours. La mise en place de l'interface DUDE/GENESIS n'incombe pas au Département mais à l'automatisation sur le territoire national de cette interface, une fois la phase d'expérimentation clôturée.

### *12° Favoriser l'élaboration du pacte Territorial d'insertion dans les meilleurs délais pour y développer notamment des évaluations communes des dispositifs*

Une démarche de partenariat a été engagée fin 2014 avec 6 rencontres au cours du second semestre permettant la mise en place de cette instance : le Pacte Territorial d'Insertion a été approuvé et signé en mars 2015, pour une durée de 2 ans en cohérence avec le Programme Départemental d'Insertion. Pas moins de 16 partenaires participent à sa mise en œuvre autour de 5 priorités :

- Rendre lisible et renforcer la dynamique du partenariat;
- Améliorer la connaissance des publics et développer l'échange des données ;
- L'accès aux droits ;
- Lever les freins à l'insertion ;
- L'accès à l'emploi .

## **V- Sur l'organisation de la commande publique**

---

### *13° Poursuivre la réorganisation en interne de la commande publique*

La centralisation de la fonction « commande publique » au sein d'une même entité a été achevée dès octobre 2014, avec l'intégration au sein du bureau des marchés, rattaché à la direction des affaires juridique et de la commande publique, de 4 agents qui étaient jusqu'alors affectés dans 2 autres directions.

Cette centralisation a permis de renforcer la sécurisation des procédures et d'uniformiser les pratiques au sein de l'institution. En collaboration étroite avec les directions opérationnelles, toute procédure concernant un achat d'un montant supérieur à 15 000 euros est systématiquement mise en œuvre par le bureau des marchés. La collectivité a ainsi acquis une vision d'ensemble sur les achats de la collectivité.

*14° Entamer une réflexion d'ensemble, en concertation avec tous les services acheteurs du Département, sur l'évolution du guide de la commande publique*

Une démarche participative a été observée pour la rédaction d'un guide interne complet de la commande publique. 8 agents de 4 directions différentes ont participé à 3 réunions de travail et échangé sous diverses forme en vue de la finalisation du document.

Outre les obligations légales, le guide recense les procédure internes, les contacts utiles, des modèles types de documents (lettres de consultation etc.). Sa version finale sera diffusée aux services en juin 2016. Il sera complété par la mise en ligne sur Intranet d'une foire aux questions relatives aux marchés publics.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Prend acte des actions mises en œuvre détaillées ci-dessus concernant le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

Acte donné.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC